

## **AIDES A LA CREATION PROCIREP-ANGOA**

### **Précisions sur les Aides à la Production de Documentaires de création**

Les **aides à la production de documentaires de création** sont attribuées par la Commission Télévision de la PROCIREP sur la base d'un **dossier écrit de demande d'aide**.

Parmi les éléments de ce dossier écrit, **la note d'intention du producteur et/ou de l'auteur-réalisateur décrivant la vision du projet et la démarche de production revêt une importance particulière**, indépendamment de la possibilité qui reste ouverte de fournir d'autres éléments tels que des visuels (photos), des rushs ou des bandes annonces. Mais ces derniers ne dispensent donc pas d'un travail d'écriture expliquant la démarche de production et ce que sera l'œuvre en projet, qui sera la base de l'appréciation qu'aura la Commission sur le projet présenté.

**Les critères d'appréciation** des dossiers par la Commission TV (un projet doit-il être soutenu ou non) sont principalement de trois ordres :

1. La cohérence d'ensemble entre l'intention et le point de vue du producteur, de l'auteur et du réalisateur, en réponse à la question « pourquoi le film ? ». Au-delà du sujet du film, et en tenant compte des circonstances d'espèce du projet (conditions de production et de financement, difficulté éventuelle de certains auteurs à mettre par écrit leurs intentions, ...), expliquer et analyser la genèse et la démarche de production du film.
2. La précision du dispositif, en réponse à la question « comment ? » : apporter tous les éléments d'information nécessaires pour permettre à la Commission de comprendre les choix qui sont ou seront effectués en matière de personnages, de lieux, de mise en images, d'utilisation d'archives, ... , et ainsi donner à la Commission les éléments qui permettront de comprendre ce que sera le dispositif du film.
3. La cohérence du sujet avec la durée du film, et celle du contenu du projet et de la démarche de production proposée avec le budget du film.

**Les critères de modulation** de l'aide attribuée sont quant à eux les suivants (dans une limite de 10% du budget de production) :

- La prise de risque et l'ambition du projet.
- Le caractère inédit du projet (sujet nouveau ou angle d'approche nouveau sur le sujet).